

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE LIQUID ELECTRICAL TAPE - BLACK
Code de produit : 841-BLK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Usage professionnel. Pour usage industriel et institutionnel. Produits d'étanchéité.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star Brite
4041 SW 47th Avenue
33314 Fort Lauderdale, Florida, Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : 001 800 3278583
Website : <http://www.starbrite.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
US - Téléphone : 001 703 5273887 (Heures de bureau seulement)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
CHEMTREC 001 703 5273887 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RPD classification : Liquide inflammable, catégorie 2. Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risques physiques/ chimiques : Facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RPD)
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone (CO2), mousse, produit chimique sec ou eau pulvérisée pour l'extinction.
P261 vapour Éviter de respirer les vapeurs.

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 100 ml:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w%)	Numéro CAS	Numéro CAS supplémentaire	
Xylène	36 - 39	1330-20-7	-----	
2-Butanone	17 - 19	78-93-3	-----	
Oxydipropyl dibenzoate	6 - 7	27138-31-4	94-51-9	
Acétone	4 - 5	67-64-1	-----	
Talc	1 - 2	14807-96-6	-----	
Noir de carbone	0,1 - 1	1333-86-4	-----	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. Consulter un médecin.
Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Irritant. Peut provoquer mal de gorge et toux. Peut provoquer maux de tête, somnolence, vertiges et nausées.
Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs.
Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANUPLICATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. A protéger contre des rayons solaires

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Province	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
Xylène	YT	435	650	
Xylène	NB	435	655	
Xylène	MB	435	655	
Xylène	PE	435	655	
Xylène	NT	435	655	
Xylène	NU	435	655	
Xylène	NS	435	655	
Xylène	NL	435	655	
Xylène	SK	434	650	
Xylène	QC	434	651	

Xylène	ON	434	650	
Xylène	BC	434	650	
Xylène	AB	434	651	
Xylène	US	435	655	
2-Butanone	YT	590	740	
2-Butanone	PE	590	885	
2-Butanone	NT	590	885	
2-Butanone	NU	590	885	
2-Butanone	NS	590	885	
2-Butanone	NL	590	885	
2-Butanone	NB	590	885	
2-Butanone	MB	590	885	
2-Butanone	SK	590	885	
2-Butanone	QC	150	300	
2-Butanone	ON	600	900	
2-Butanone	BC	150	300	
2-Butanone	AB	590	885	
2-Butanone	US	590	885	
Acétone	YT	2400	3000	
Acétone	PE	594	1187	
Acétone	NT	1187	1872	
Acétone	NU	1187	1872	
Acétone	NS	594	1187	
Acétone	NL	594	1187	
Acétone	NB	1188	1782	
Acétone	MB	594	1187	
Acétone	SK	1200	1800	
Acétone	QC	1190	2380	
Acétone	ON	1200	1800	
Acétone	BC	600	1200	
Acétone	AB	1500	1800	
Acétone	US	594	1187	
Talc	PE	2		Respirable fraction, containing no asbestos, < 1% crystalline silica
Talc	NT	2		Respirable fraction, containing no asbestos, < 1% crystalline silica
Talc	NU	2		Respirable fraction, containing no asbestos, < 1% crystalline silica
Talc	NS	2		Respirable fraction, containing no asbestos, < 1% crystalline silica
Talc	NL	2		Respirable fraction, containing no asbestos, < 1% crystalline silica
Talc	NB	2		Respirable fraction, containing no asbestos, < 1% crystalline silica
Talc	MB	2		Respirable fraction, containing no asbestos, < 1% crystalline silica
Talc	SK	2		Respirable fraction
Talc	QC	2		
Talc	ON	2		Respirable aerosol, no asbestos and < 1 percent crystalline silica
Talc	BC	2		Containing no asbestos fibres, Respirable
Talc	AB	2		Respirable particulate
Talc	US	2		Respirable fraction, containing no asbestos, < 1% crystalline silica
Noir de carbone	YT	3,5	7	
Noir de carbone	PE	3		Inhalable particulate matter
Noir de carbone	NT	3,5	7	
Noir de carbone	NU	3,5	7	

Noir de carbone	NS	3	-	Inhalable particulate matter
Noir de carbone	NL	3	-	Inhalable particulate matter
Noir de carbone	NB	3,5	-	-
Noir de carbone	MB	3	-	Inhalable particulate matter
Noir de carbone	SK	3,5	7	-
Noir de carbone	QC	3,5	-	-
Noir de carbone	ON	3	-	Inhalable fraction
Noir de carbone	BC	3	-	Inhalable
Noir de carbone	AB	3,5	-	-
Noir de carbone	US	3	-	Inhalable particulate matter

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques. Matériau approprié: PVA. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme CSA Z94.4.

Protection des mains : Porter des gants appropriés. Matériau approprié: PVA. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 1 heure.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Noir.	
Odeur	: Aromatique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	
Point d'éclair	: 7 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 183 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 56 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 1 (Xylène)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 13 Acétone
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	

Viscosité (20°C)	: > 20,5 mm ² /sec	(1 mm ² /sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	: > 20,5 mm ² /sec	
Pression de vapeur (20°C)	: 12600 Pa	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,96 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 33 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer des lésions aux organes. Organe(s) cible(s): Système respiratoire. Effet(s): Peut provoquer maux de tête, somnolence, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.

Corrosion/irritation : Peut irriter les voies respiratoires.

Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact oculaire
Corrosion/irritation : Irritant.
- Ingestion
Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2695 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 28 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Liquide très visqueux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience	
Xylène	DL50 (dermale) - estimation	1100 mg/kg bw			
	NOAEL (développement, inh.)	2171 mg/m3	OECD 414	Rat	
	NOAEL (fertilité, inh.)	> 2171 mg/m3	-----	Rat	
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 500 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471		
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473		
	DL50 (orale)	4300 mg/kg bw	-----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin	
	NOAEL (développement, orale)	Non-tératogène			
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	OECD 404	Lapin	
	NOAEL (inhalation)	> 3515 mg/m3	-----	Rat	
	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
	2-Butanone	DL50 (orale)	2737 mg/kg bw	-----	Rat
		DL50 (dermale)	6400 mg/kg bw		Lapin
		CL50 (inhalation)	> 5000 mg/m3		Rat
NOAEL (orale)		2500 mg/kg bw/d		Rat	
Sensibilisation cutanée		Non sensibilisant		Cobaye	
Irritation de la peau		Modérément irritant		Lapin	
Irritation des yeux		Très irritant		Lapin	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 473	-----	
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - in vivo		Non-génotoxique	OECD 474	Souris	
NOAEL (développement, inh.)		2955 mg/m3	OECD 414	Rat	
NOAEL (fertilité) - estimation		1644 mg/kg.d		Rat	

Acétone	NOAEL (inhalation)	14790 mg/m3	OECD 413	Rat
	Sensibilisation respiratoire - estimation	Non sensibilisant	----	Cobaye
	CL50 (inhalation)	50100 mg/m3		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	NOAEL (orale)	> 273 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin
	DL50 (dermale)	> 15688 mg/kg bw		Lapin
	Mutagénicité	Non mutagène	----	----
	NOAEL (fertilité, inh.)	Non-toxique pour la reproduction		Souris
	DL50 (orale)	5800 mg/kg bw	----	Rat
	NOEL (cancérogénicité, inh.)	Non-cancérogène		
	NOEL (cancérogénicité, orale)	Non-cancérogène		
	NOAEL (développement, inh.)	26500 mg/m3	OECD 414	Rat
NOAEL (développement) - estimation	900 mg/kg.d	----	Rat	
NOEL (cancérogénicité, dermale)	Non-cancérogène	----	Souris	

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 45 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 198 mg/l. Contient 33 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (2-Butanone ; Acétone)
 Nom d'expédition (IMDG, IATA) : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (2-Butanone ; Acetone)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

TMD (route)

Classé : 3
 Code de classification : F1
 Groupe d'emballage : II
 Etiquette de danger : 3



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 3
 Groupe d'emballage : II
 EmS (incendie / fuite) : F - E / S - E
 Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 3

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations : Règlement sur les produits dangereux 2015 et autres réglementations en vigueur.
: Xylène ; 2-Butanone ; Oxydipropyl dibenzoate ; Acétone ; Talc ; Noir de carbone .

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**16.1. Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement sur les produits dangereux 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
LIS	: Liste intérieure des substances
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
LDP	: Loi sur les produits dangereux
RDP	: Règlement sur les produits dangereux
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA	: United States Occupational Safety and Health Administration
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
TMD	: Transport des marchandises dangereuses
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable
SIMDUT	: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la fiche de données de sécurité.